

2023

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Prévenir pour mieux réagir
face aux risques naturels et technologiques

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. L'objectif de cette information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il pourrait être exposé et de l'informer sur les phénomènes, leurs conséquences, les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages. Chacun d'entre nous sera ainsi moins vulnérable.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement rare, d'origine naturelle ou humaine, qui peut occasionner des conséquences très importantes sur un grand nombre de personnes et de biens.



© SNF SA

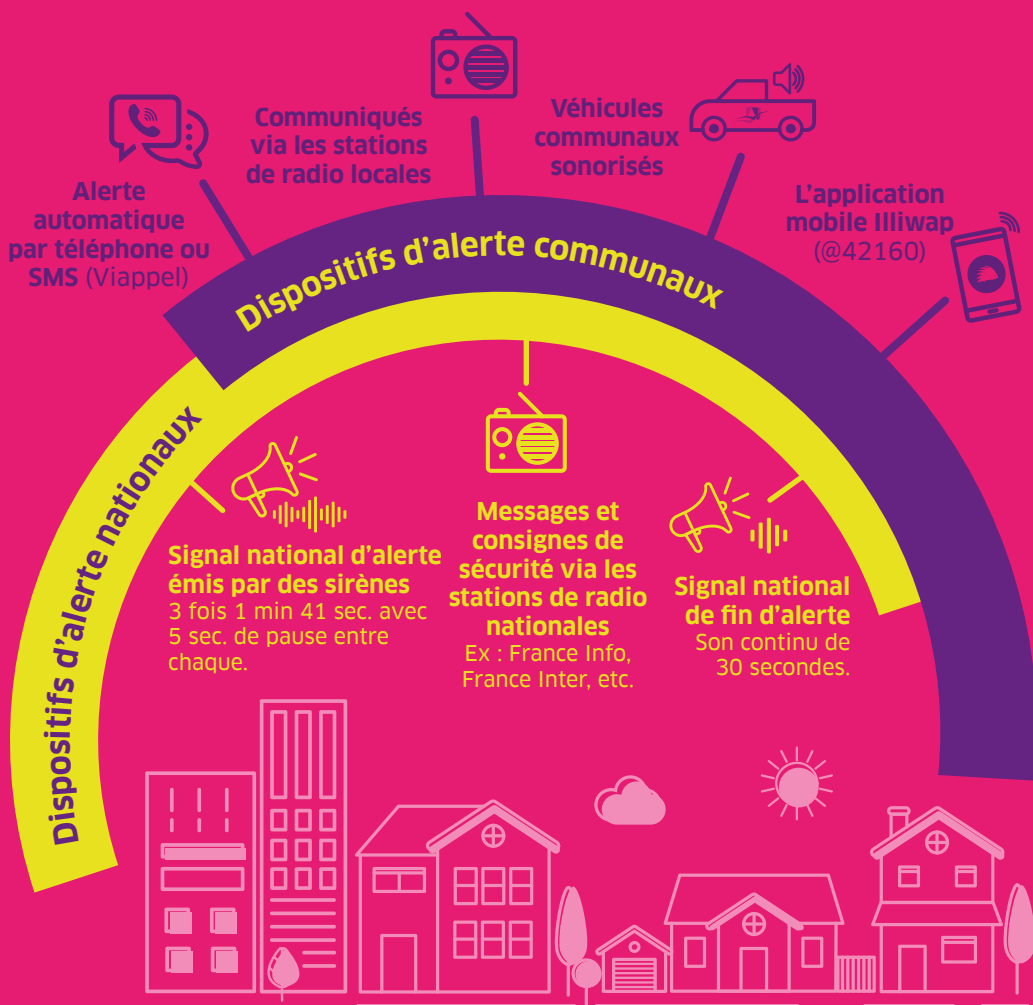
Andrézieux-Bouthéon, une ville particulièrement exposée

Du fait de sa proximité de fleuve et rivières, de son maillage routier et ferroviaire dense ainsi que de son important tissu industriel, la ville d'Andrézieux-Bouthéon est concernée par quatre risques majeurs :

- risque inondation,
- risque rupture de barrage,
- risque industriel,
- risque transport de matières dangereuses.

Les dispositifs d'alerte

En cas de menace grave, d'accident majeur ou de catastrophe, les habitants de la commune d'Andrézieux-Bouthéon sont informés par des dispositifs d'alertes communaux et/ou nationaux.



Le signal national d'alerte

Les essais de sirènes du réseau national se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à 12 heures. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24 7j/7 sur www.lesbonsreflexes.com et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUES



RISQUE INONDATION

Une inondation est la submersion, plus ou moins rapide, d'une zone due à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Risque lié à la Loire ou inondation dite «de plaine». Les influences climatiques sont susceptibles de provoquer trois types de crues :

- cévénoles : orages violents d'origine méditerranéenne,
- atlantiques : longues périodes pluvieuses,
- mixtes : conjonction des deux types d'événements.

Risque lié au Furan : des crues torrentielles caractéristiques des régions montagneuses survenant à la suite d'orages soudains et importants, peuvent engendrer une montée rapide des eaux provenant de l'imperméabilisation de la vallée.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Rupture brutale de l'ouvrage suivie d'une onde de submersion et d'une inondation.

Quatre barrages sont susceptibles de menacer la commune :

- Lavalette (eau potable) et Grangent (production d'électricité) sur la Loire,
- Le Pas du Riot (eau potable) et Le Gouffre d'Enfer (écrêteur de crue) sur le Furan.

LES BONNES PRATIQUES

AVANT



Identifier si votre logement est situé **en zone inondable**.



Se tenir informé des **alertes météorologiques**.



Prévoir chez soi un **kit de secours**.

PENDANT



Fermer les portes, fenêtres, aérations, etc. pour ralentir la montée des eaux.



Mettre en hauteur les objets de valeur mais aussi les produits toxiques ou polluants.



Couper l'électricité et le gaz pour éviter les explosions et électrocutions.



Se réfugier en étage avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, vêtements chauds, médicaments, radio à pile et lampe de poche.

APRÈS



Ne rétablir l'électricité et le gaz que sur une **installation sèche**.



S'assurer auprès de la mairie que **l'eau est à nouveau potable**.



Jeter tous les aliments qui ont pris l'eau ou qui sont restés dans un congélateur ou un réfrigérateur hors service.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Ne pas utiliser d'**ascenseur**.



Éviter tout déplacement à l'intérieur de la zone inondable.



RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel se définit comme un événement accidentel grave et rare sur un site industriel entraînant des conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Classification Seveso : une entreprise Seveso exerce une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses. Sur la commune, seule l'entreprise SNF SA est identifiée par l'État comme présentant un risque majeur (Seveso seuil haut).

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée.

LES BONNES PRATIQUES

EN PROXIMITÉ DIRECTE DE LA ZONE DE DANGER



S'éloigner de la zone de danger et se mettre en sécurité dans le bâtiment le plus proche.



EN CAS D'ALERTE D'UN RISQUE INDUSTRIEL PRÈS DE VOTRE DOMICILE



Fermer les portes, fenêtres, aérations et s'en tenir éloigné.



Couper l'électricité et le gaz, arrêter les ventilations et climatisations.



Écouter la radio et les médias locaux pour connaître les consignes des autorités.



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Une explosion, un incendie et/ou une pollution liés aux propriétés physiques, chimiques ou à la nature des réactions des matières dangereuses transportées. Leur transport s'effectue principalement par voie terrestre (route ou rail), aérienne (aéroport sur la commune), mais aussi par canalisation (gaz haute pression sur la commune).

LES BONNES PRATIQUES

EN PROXIMITÉ DIRECTE DE LA ZONE DE DANGER



S'éloigner de la zone de danger et se mettre en sécurité dans le bâtiment le plus proche.



Donner l'alerte en contactant le **112** ou le **18**.

EN CAS D'ALERTE D'UN RISQUE TMD PRÈS DE VOTRE DOMICILE



Fermer les portes, fenêtres, aérations, etc. et s'en tenir éloigné.



Écouter la radio et les médias locaux pour connaître les consignes des autorités.



Couper l'électricité et le gaz, arrêter les ventilations et climatisations.



Se tenir prêt à évacuer si besoin.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Ne pas fumer, ne pas provoquer de flammes ni d'étincelles.



Ne pas sortir avant le signal de fin d'alerte.

DANS TOUS LES CAS :



NE PAS SATURER LES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES, afin de libérer les lignes pour les secours.



NE PAS SE RENDRE SUR LES LIEUX DU SINISTRE.



NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE (on s'occupe d'eux sur place).



AVOIR CHEZ SOI UN KIT D'URGENCE : eau potable et denrées non périssables, radio à pile, lampe torche, vêtements, produits de toilette, nécessaire de premiers soins, etc.



SUIVRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LES MÉDIAS LOCAUX (radio, applis).



SE TENIR PRÊT À ÉVACUER SI BESOIN.

LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

POUR JOINDRE GRATUITEMENT
LES SECOURS 24H/24



SAMU

SERVICE MÉDICAL D'URGENCE

En cas de détresse vitale.



GENDARMERIE

Pour signaler une infraction nécessitant
son intervention immédiate.



SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation
de péril ou un accident.



**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un
accident ou toute situation de détresse.



**NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES**

Numéro accessible par fax et SMS.

LES SERVICES MUNICIPAUX À VOTRE ÉCOUTE

 **04 77 55 52 52**
POLICE MUNICIPALE

 **04 77 55 03 42**
ACCUEIL MAIRIE

 **04 77 55 99 10**
 ecoutecitoyenne@andrezieux-boutheon.com

ÉCOUTE CITOYENNE

Pour signaler tout dysfonctionnement
ou anomalie sur la voie publique.



@42160

STATION ILLIWAP

Téléchargeable sur
Google Play ou App Store.

Retrouvez toutes ces infos sur andrezieux-boutheon.com

